

## **ATHLETISME**

### **Pratiquants**

- A l'issue de la saison N-1, avoir au moins 4 sportifs (hors guide) appartenant à un des collectifs :
  - Accès à la Performance
  - Performance
  - Haute performance

### **Créneaux de pratique**

- A minima :
  - 6 séances spécifiques hebdomadaires encadrées
  - 1 séance de préparation physique hebdomadaires encadrées

### **Conditions matérielles de pratique**

- Piste synthétique 6 couloirs minimum (selon la spécialité, préciser créneaux d'utilisation).
- Plateaux techniques adaptés aux spécialités (selon la spécialité, préciser créneaux d'utilisation).
- Pistes et aires d'élan synthétiques / aires de lancers et de réception aux normes World Para Athletics.
- Matériel adapté aux spécialités en nombre suffisant et aux normes World Para Athletics.
- Salle de musculation équipée selon les besoins des spécialités (préciser créneaux d'utilisation).
- Circuits nature & route.
- Si possible, installations couvertes permettant un travail de qualité toute l'année (préciser créneaux d'utilisation).

### **Participation au circuit de compétition fédéral**

- Participation obligatoire à l'ensemble du circuit de compétition national dans la discipline choisie
- Participation obligatoire des athlètes concernés à l'ensemble des convocations de la commission nationale dans la discipline choisie. (Sauf cas particulier)

### **Officiels**

- Le club doit disposer à minima d'un arbitre de niveau régional

### **Médical**

- Le club doit disposer d'un médecin référent
- Le club doit disposer d'un kinésithérapeute

### **Implication dans la vie fédérale de la discipline**

- Participation obligatoire des entraîneurs aux colloques des entraîneurs mise en place par la F.F.H.

## **BASKET FAUTEUIL**

### **Pratiquants**

- ➔ A l'issue de la saison N-1, avoir au moins 4 sportifs appartenant à un des collectifs :
  - Accès à la Performance
  - Performance
  - Haute performance

### **Créneaux de pratique**

- ➔ A minima :
  - 4 séances spécifiques hebdomadaires encadrées
  - 2 séances de préparation physique hebdomadaires encadrées

### **Conditions matérielles de pratique**

- ➔ A minima un gymnase accessible disposant de :
  - Traçage d'un Terrain de basket
  - À minima de 2 paniers de basket homologués

### **Participation au circuit de compétition fédéral**

- ➔ Participation obligatoire à l'ensemble du circuit de compétition national dans la discipline choisie
- ➔ Participation obligatoire des athlètes concernés à l'ensemble des convocations de la commission nationale dans la discipline choisie. (sauf cas particulier)

### **Officiels**

- ➔ Le club doit disposer à minima d'un arbitre de niveau régional

### **Médical**

- ➔ Le club doit disposer d'un médecin référent
- ➔ Le club doit disposer d'un kinésithérapeute

### **Implication dans la vie fédérale de la discipline**

- ➔ Organiser un évènement de la commission Tennis de table ( critérium fédéral, championnat de France...)

## ESCRIME

### Pratiquants

- ➔ A l'issue de la saison N-1, avoir au moins 4 sportifs appartenant à un des collectifs :
    - Accès à la Performance
    - Performance
    - Haute performance
- dont à minima 1 sportifs appartenant au collectif Accès à la Performance

### Créneaux de pratique

- ➔ A minima :
  - 4 séances spécifiques hebdomadaires encadrées + 2 leçons individuelles
  - 2 séances de préparation physique hebdomadaires encadrées

### Conditions matérielles de pratique

- ➔ A minima :
  - 3 handifix
  - 4 jupes
  - [6 chaises](#) ou fauteuils (type twin)
  - disposer des armes et équipements permettant de s'entraîner sur 2 armes

### Participation au circuit de compétition fédéral

- ➔ Participation obligatoire à l'ensemble du circuit de compétition national dans la discipline choisie
- ➔ Participation obligatoire des athlètes concernés à l'ensemble des convocations de la commission nationale dans la discipline choisie. (sauf cas particulier)

### Officiels

- ➔ Le club doit disposer d'un arbitre de niveau régional

### Médical

- ➔ Le club doit disposer d'un médecin référent
- ➔ Le club doit disposer d'un kinésithérapeute référent

### Implication dans la vie fédérale de la discipline

- ➔ Organiser à minima une épreuve régional par saison
- ➔ Organiser ou être club support sur l'organisation d'une épreuve interrégional ou nationale sur la paralympiade

## CYCLISME

### Pratiquants

- ➔ A l'issue de la saison N-1, avoir au moins 4 sportifs appartenant à un des collectifs :
  - Accès à la Performance
  - Performance
  - Haute performance

### Créneaux de pratique

- ➔ A minima :
  - 5 séances spécifiques hebdomadaires dirigés
  - 1 séance de préparation physique hebdomadaires encadrées
  - 6 jours par saison à minima de pratique sur piste pour les cyclistes solo et tandem

### Conditions matérielles de pratique

- ➔ Disposer de matériel spécifique permettant le suivi de l'entraînement :
  - Home trainer
  - Capteurs (cardiaque, de puissance, ...)
  - Roues ...

### Participation au circuit de compétition fédéral

- ➔ Participation obligatoire au circuit de compétitions nationales dans la discipline choisie
  - A minima 3 épreuves F.F.H. hors Championnats
  - Championnat de France sur piste pour catégories ouvertes
  - Championnat de France sur route
- ➔ Participation obligatoire des athlètes concernés à l'ensemble des convocations de la commission nationale dans la discipline choisie. (sauf cas particulier)

### Médical

- ➔ Le club doit disposer d'un médecin référent
- ➔ Le club doit disposer d'un kinésithérapeute référent

### Implication dans la vie fédérale de la discipline

- ➔ Participation obligatoire des entraîneurs aux colloques des entraîneurs mise en place par la F.F.H.
- ➔ Organiser ou être club support sur l'organisation d'une épreuve interrégional ou nationale sur la paralympiade

## **NATATION**

### **Pratiquants**

- ➔ A l'issue de la saison N-1, avoir au moins 4 sportifs appartenant à un des collectifs :
  - Accès à la Performance
  - Performance
  - Haute performance

### **Créneaux de pratique**

- ➔ A minima :
  - 6 séances spécifiques hebdomadaires encadrées
  - 2 séances de préparation physique hebdomadaires encadrées

### **Conditions matérielles de pratique**

- ➔ A minima un bassin de 25m. accessible disposant de :
  - Lignes d'eau brises vagues
  - Drapeaux de virage
  - Plots de départ
  - Chronomètre mural

### **Participation au circuit de compétition fédéral**

- ➔ Participation obligatoire à l'ensemble du circuit de compétition national dans la discipline choisie
- ➔ Participation obligatoire des athlètes concernés à l'ensemble des convocations de la commission nationale dans la discipline choisie. (sauf cas particulier)

### **Officiels**

- ➔ Le club doit disposer d'un officiel A ou d'un officiel B

### **Médical**

- ➔ Le club doit disposer d'un médecin référent
- ➔ Le club doit disposer d'un kinésithérapeute référent

### **Implication dans la vie fédérale de la discipline**

- ➔ Participation obligatoire des entraîneurs aux colloques des entraîneurs mise en place par la F.F.H.
- ➔ Organiser à minima deux étapes du Challenge Natation Course lors de la Paralympiade

## RUGBY FAUTEUIL

### Pratiquants

- A l'issue de la saison N-1, avoir au moins 3 sportifs appartenant à un des collectifs :
  - Accès à la Performance
  - Performance
  - Haute performance

### Créneaux de pratique

- A minima :
  - 5 séances dont 1 à 2 séances individualisés (préparation physique / spécifique)

### Conditions matérielles de pratique

- A minima un gymnase accessible disposant de :
  - Idéalement un sol dur (Parquet – Sol type Gerflor Teraflex® sans mousse *norme à préciser*)
  - Traçage d'un Terrain de basket
  - 3 fauteuils spécifiques

### Participation au circuit de compétition fédéral

- Participation obligatoire à l'ensemble du circuit de compétitions nationales dans la discipline choisie
- Participation obligatoire des athlètes concernés à l'ensemble des convocations de la commission nationale dans la discipline choisie. (sauf cas particulier)

### Officiels

- Le club doit disposer à minima d'un arbitre de niveau régional

### Médical

- Le club doit disposer d'un médecin (M.P.R.) référent
- Le club doit disposer d'un kinésithérapeute

### Implication dans la vie fédérale de la discipline

- Participation obligatoire des entraîneurs aux colloques des entraîneurs mise en place par la F.F.H.
- Présenter une personne à la formation de classificateur sur la paralympiade

## Tennis de Table

### Pratiquants

- ➔ A l'issue de la saison N-1, avoir au moins 4 sportifs appartenant à un des collectifs :
  - Accès à la Performance
  - Performance
  - Haute performance

### Créneaux de pratique

- ➔ A minima :
  - 6 séances spécifiques hebdomadaires encadrées dont 1 individuelle
  - 1 séance de préparation physique hebdomadaires encadrées

### Conditions matérielles de pratique

- ➔ A minima une salle de Tennis de Table accessible disposant de :
  - Sol type Gerflor Taraflex®
  - Table adaptée fauteuil (barre latérale à 50cm à l'intérieur du fond de table cf. cahier des experts)

### Participation au circuit de compétition fédéral

- ➔ Participation obligatoire à l'ensemble du circuit de compétition national dans la discipline choisie
- ➔ Participation obligatoire des athlètes concernés à l'ensemble des convocations de la commission nationale dans la discipline choisie. (sauf cas particulier)

### Officiels

- ➔ Le club doit disposer d'un officiel A ou d'un officiel B

### Médical

- ➔ Le club doit disposer d'un médecin référent
- ➔ Le club doit disposer d'un kinésithérapeute référent

### Implication dans la vie fédérale de la discipline

- ➔ Participation obligatoire des entraîneurs aux colloques des entraîneurs mise en place par la F.F.H.
- ➔ Organiser à minima deux étapes du Challenge Natation Course lors de la Paralympiade

## **Tir à l'Arc**

### **Pratiquants**

- A l'issue de la saison N-1, avoir au moins 4 sportifs participants aux plateaux de sélections dont 2 appartenant obligatoirement à un des collectifs :
  - Accès à la Performance
  - Performance
  - Haute performance

### **Créneaux de pratique**

- A minima :
  - 4 séances spécifiques hebdomadaires encadrées (600 flèches)
  - 1 séances de préparation physique hebdomadaires encadrées

### **Conditions matérielles de pratique**

- A minima un terrain accessible disposant de :
  - Possibilité de tirer sur les distances paralympiques (50m. et 70m.)
  - Un abri permettant de pouvoir tirer toute la saison
  - A minima 3 cibles (mousse préconisée)

### **Participation au circuit de compétition fédéral**

- Participation obligatoire à l'ensemble du circuit de compétition national dans la discipline choisie
- Participation obligatoire des athlètes concernés à l'ensemble des convocations de la commission nationale dans la discipline choisie. (sauf cas particulier)

### **Officiels**

- Le club doit disposer d'un arbitre F.F.T.A.

### **Médical**

- Le club doit disposer d'un médecin référent
- Le club doit disposer d'un kinésithérapeute référent

### **Implication dans la vie fédérale de la discipline**

- Organiser un évènement de la commission Tir à l'Arc (Championnats de France Indoor, Championnat de France Outdoor, plateaux de sélection, ...)